

257  
E. 189-4

— 10 —

COMMISSION chargée de l'examen : 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation d'une **Convention** signée le 9 mai 1898, entre la France et l'Équateur, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique (N° 369, année 1898); 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la Déclaration remettant en vigueur la **Convention** du 4 juillet 1892 entre la France et l'Uruguay. (N° 370, année 1898.)

Nommée le 13 janvier 1899.

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : LÉONCE DE SAL.

2<sup>e</sup> — ALFRED RAMBAUD.

3<sup>e</sup> — CALVET.

4<sup>e</sup> — BIZOT DE FONTENY.

5<sup>e</sup> — CHANTAGREL. *Président*

6<sup>e</sup> — THÉODORE GIRARD. *Secrétaire*

7<sup>e</sup> — ALGIDE DUSOLIER.

8<sup>e</sup> — ÉDOUARD MILLAUD.

9<sup>e</sup> — PAULIAT.



Seance du 17 Janvier 99.

Le bureau a nommé :

President M. Chantagrel

Secrétaire M. Theodor Girard

Rapporteur M. Calvet

Le Secrétaire  
Theodor Girard.

Le President  
Chantagrel

Seance du 7 Février 99

Le Rapporteur M. Calvet donne lecture  
de son rapport qui est approuvé

Le President.

Le Secrétaire

Chantagrel

a Rember